

RAPPORT DE JURY SESSION 2025

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

CONCOURS EXTERNE COMMUN

- Éducation Nationale et de la Jeunesse
- Justice

Le jury souhaite exprimer sa reconnaissance à l'équipe de la Direction des examens et concours pour la qualité de l'organisation, de l'accueil, l'efficacité de la logistique mise en place ainsi que pour sa disponibilité constante tant auprès du jury que des candidats, tout au long du déroulement des épreuves.

1. INFORMATIONS SUR LE CONCOURS

Conditions d'accès

Le concours externe d'adjoint administratif est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition d'âge ou de diplôme. Il est régi par l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{re} classe des administrations de l'Etat.

Modalités des épreuves

CONCOURS EXTERNE	
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	
➤ Épreuve n°1 (Durée : 1h30 – Coefficient : 3) Épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte	➤ Épreuve n°2 (Durée : 1h30 – Coefficient : 3) Épreuve écrite consistant en de courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques.
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	
Durée : 30 mn – Coefficient : 4 L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et évaluations.	

Pour cette session, l'épreuve d'admission de 30 min s'organisait de la façon suivante :

- Prise de connaissance et préparation du sujet : 10 min
- Restitution de la partie accueil et du classement : 10 min
- Réalisation de l'exercice en bureautique sous Microsoft Office : 5 min
- Brève présentation et échanges avec le jury : 5 min

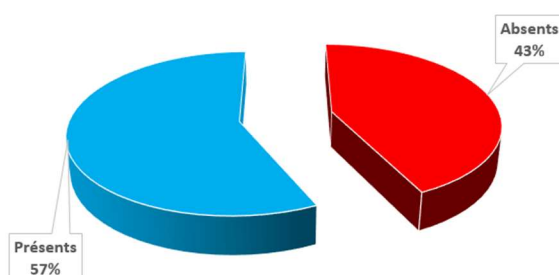
Nombre de postes : 42

Ministère concerné	Poste Adjoint adm externe
Education Nationale et de la Jeunesse	31
Justice	11

Concours	<u>Inscrits</u>	Présents	Admissibles	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
Adjoint administratif Externe	389	222	101	42	19

2. CANDIDATS

- **Statistiques inscrits / présents**
2025 : AA externe 389 inscrits – 222 présents



En 2025, le concours enregistre une progression notable des inscriptions, en hausse de 18,96 % par rapport à 2024. Si le taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité s'établit à 43 % légèrement supérieur à celui de l'an dernier, le nombre de candidats présents augmente malgré tout avec 16 personnes supplémentaires. Cette tendance traduit un intérêt croissant pour le concours.

Rappel 2022 : AA externe 383 inscrits - 201 présents (52%)

Rappel 2023 : AA externe 278 inscrits - 147 présents (53%)

Rappel 2024 : AA externe 327 inscrits - 206 présents (63%)

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
176	46

Toujours une forte majorité de femmes était présente parmi les candidats atteignant 79 %.

➤ **Statistiques des candidats admissibles**

Seuil d'admissibilité : 89.79 /120 points soit 14.96/20

Nombre de candidats admissibles : 101 candidats admissibles

Répartition hommes / femmes :

Femmes	Hommes
81	20

Répartition par tranche d'âge

	18-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	+ de 45 ans	Total
Admissibles	10	17	12	14	18	30	101

Les femmes représentent 80 % des admissibles. La part des hommes est de 20 % soit 2 % de moins qu'en 2024.

Niveau de diplômes des candidats admissibles :

	Sans	Autre diplôme	Niveau 3 CAP - BEP	Niveau 4 BAC	Niveau 5 BAC + 2	Niveau 6 BAC + 3	Niveau 6 BAC + 4	Niveau 7 BAC + 5	Total
Total	1	0	0	25	22	25	15	13	101

Bien que ce concours soit accessible sans condition de diplôme, 94,5 % des candidats en 2024 disposaient d'un niveau de formation égal ou supérieur au niveau 4 (baccalauréat). En 2025, cette proportion atteint 99 %.

➤ **Statistiques des candidats admis sur liste principale (LP) et sur liste complémentaire (LC)**

Seuil d'admission liste principale : 159.08/200 points (15.91/20)

Seuil d'admission liste complémentaire : 143.63/200 points (14.36/20)

Nombre de candidats admis : 42 sur liste principale et 19 sur liste complémentaire

La majorité des admis (78,57 %) et des inscrits sur la liste complémentaire (78,9 %) sont des femmes.

Répartition hommes / femmes

	Femmes	Hommes
LP	33	9
LC	15	4

Niveau de diplômes des candidats admis

4 Niveau de diplômes des candidats admis :

	Sans	Autre diplôme	Niveau 3 CAP - BEP	Niveau 4 BAC	Niveau 5 BAC + 2	Niveau 6 BAC + 3	Niveau 6 BAC +4	Niveau 7 BAC + 5	Total
LP	-	-	-	9	12	12	4	5	42
LC	1	-	-	5	3	4	4	2	19

En 2025, tous les candidats admis sur la liste principale possèdent un diplôme de niveau BAC ou supérieur. Les diplômes les plus fréquemment détenus par les admis sont les BAC+2 et BAC+3, chacun représentant 12 candidats sur 42 en liste principale.

Sur la liste complémentaire, un seul candidat ne possède aucun diplôme tandis que les autres présentent un niveau de formation équivalent ou supérieur au BAC.

Ainsi, bien qu'aucun diplôme ne soit requis pour passer le concours, les profils admis en 2025 sont largement qualifiés. Le concours reste très sélectif favorisant les candidats ayant un parcours scolaire avancé.

Répartition par tranche d'âge

	18-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	+ de 45 ans	Total
LP	5	9	5	7	10	6	42
LC	2	3	5	2	1	6	19

Sur liste principale : La répartition par âge des admis sur la liste principale montre une population diversifiée. Les candidats âgés de 41 à 45 ans sont les plus représentés (23,8 %), suivis de près par les 26-30 ans (21,4 %). Globalement, les plus de 40 ans (41 ans et +) représentent 38,1 % des admis traduisant une forte présence de profils en milieu ou fin de carrière. Les moins de 30 ans constituent tout de même un tiers des admis (33,3 %), ce qui témoigne de l'accessibilité du concours aux jeunes candidats. La répartition reste relativement équilibrée bien que les 31-35 ans soient légèrement sous-représentés.

Sur liste complémentaire : Les candidats de plus de 45 ans sont les plus représentés (31,6 %), devant les 31-35 ans (26,3 %), ce qui reflète une prédominance des profils en milieu ou fin de carrière. Les moins de 30 ans, bien qu'assez présents (26,3 %), le sont moins que sur la liste principale où ils constituent un tiers des admis. À l'inverse, les 41-45 ans sont très peu représentés (5,3 %), en contraste marqué avec leur forte présence sur la liste principale.

3. ÉPREUVES

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le vendredi 11 avril 2025.
Les épreuves d'admission se sont déroulées les mercredis 4 et 5 juin 2025.

Répartition des notes à l'admissibilité en 2025

Epreuve	Note 5 ou moins <u>éliminatoire</u>	Note de 5.1 à 9.99 inclus	Note de 10 à 14.99 inclus	Note ≥ 15	Moyenne
Réponses-Questions	2	11	90	119	16.72/20
Courts exercices	2	27	94	99	16.67/20

En 2025, les résultats aux épreuves réponses-questions et courts exercices témoignent d'un niveau global très satisfaisant.

Réponses-questions, 53,6 % des candidats ont obtenu une note ≥ 15 contre seulement 0,9 % de notes éliminatoires. La moyenne élevée de 16,72/20 confirme une bonne maîtrise du sujet. L'épreuve courts exercices affiche une moyenne similaire 16,67/20 bien que légèrement inférieure. Les notes élevées ≥ 15 y sont moins nombreuses 44,6 % et les notes entre 5.1 et 9.99 plus fréquentes 12,2 %. Le taux d'élimination reste stable à 0,9 %.

Répartition des notes à l'épreuve d'admission

Epreuve	Note 5 à 8	Note de 8 à 12 inclus	Note de 12 à 16 inclus	Note ≥ ou égale 16	Absents
Oral d'admission	14	25	26	31	5

4. OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY

Ce paragraphe a pour objectif d'une part d'aider les candidats non retenus lors de cette session à trouver des pistes d'amélioration dans leur préparation et lors des épreuves et d'autre part d'orienter les futurs candidats quant aux attentes du jury.

- **Epreuve écrite n°1 d'admissibilité**

L'analyse des copies révèle une maîtrise très inégale de l'exercice du résumé. Si des candidats ont su proposer un texte clair, bien structuré, respectant la limite de mots et intégrant les notions clés attendues (inclusion, accessibilité, outils, détection précoce, etc.), une majorité d'entre eux ont eu des difficultés à comprendre le concept même du résumé. Beaucoup se sont contentés de reformulations vagues, d'explications de texte ou de simples recopiations, sans hiérarchisation des idées. Le nombre de mots est fréquemment erroné, avec parfois des écarts très importants.

Les erreurs d'orthographe et de syntaxe sont omniprésentes, pénalisant fortement la lisibilité. Plusieurs résumés sont lacunaires ou manquent de cohérence et certaines copies sont difficilement déchiffrables en raison de nombreuses ratures ou d'une présentation brouillonne.

Les réponses aux questions montrent également une compréhension partielle des consignes. La question 6, en particulier, est très souvent mal traitée, recopiée ou non comprise. On note aussi des réponses trop longues, imprécises ou simplement listées sans véritable rédaction. La qualité de l'expression écrite, la clarté et la précision sont souvent insuffisantes.

Important : Le nombre de mots doit être bien notifié à la fin du résumé. Un mot est une unité typographique isolée par deux blancs (exemple : Jean de La Fontaine = 4 mots) et tous les « petits mots » (articles, conjonctions, pronoms) comptent pour un mot.

- **Epreuve écrite n° 2 d'admissibilité**

Cette épreuve est constituée de courts exercices visant à évaluer les compétences des candidats en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) ainsi qu'en mathématiques. Ces exercices permettent de déterminer rapidement si les candidats présentent des lacunes significatives dans les règles de base du français et dans la logique mathématique.

En français

Le niveau des copies est globalement hétérogène. Un certain nombre de candidats se démarquent par une bonne maîtrise de la langue, en particulier en orthographe ainsi que par une expression claire, structurée et un vocabulaire généralement pertinent. Ces éléments témoignent d'un travail rigoureux et d'une bonne compréhension des attendus.

Cependant, la grammaire demeure le point le plus fragile pour une majorité de candidats. Par exemple, l'exercice portant sur la transformation de la voix active à la voix passive a souvent été mal compris, incomplètement traité voire laissé de côté. De nombreuses fautes d'accord, notamment du participe passé, ainsi que des oublis fréquents de l'auxiliaire être, ont été relevés.

Les exercices de vocabulaire ont donné des résultats inégaux en particulier celui mobilisant la distinction entre sens propre et sens figuré. De plus, des difficultés à suivre ou respecter les consignes ont été observées dans plusieurs copies : phrases incomplètement réécrites, réponses partielles ou mal ciblées.

En dépit de ces fragilités, certaines copies se distinguent par une véritable maîtrise linguistique, témoignant d'un bon niveau d'expression écrite et d'un réel soin apporté à la langue. Ces productions montrent que, lorsqu'elle est acquise, la rigueur permet de répondre efficacement aux exigences de l'épreuve.

En mathématiques

Les résultats en mathématiques révèlent des niveaux très contrastés. Si plusieurs candidats ont su faire preuve d'une bonne capacité de raisonnement, avec des démarches claires et structurées, un certain nombre de copies restent marquées par des fragilités importantes, tant sur le plan des connaissances que de la méthodologie.

L'exercice 1 est globalement bien maîtrisé, et l'exercice 3 a parfois permis aux élèves les plus à l'aise d'exprimer des raisonnements cohérents. En revanche, l'exercice 2, qui portait sur le calcul de surfaces ou de volumes, a posé de sérieuses difficultés à une majorité de candidats.

Les erreurs les plus fréquentes relevées : confusion entre aire et volume, d'unités mal converties ou inadaptees, d'un traitement incomplet des questions.

De nombreuses copies souffrent également d'un manque de rigueur dans la présentation des calculs : les étapes sont parfois absentes, peu lisibles ou mal justifiées, ce qui nuit à l'évaluation du raisonnement. Dans certains cas, les exercices sont restés inachevés ou entièrement vides, traduisant une non-compréhension de l'énoncé ou une gestion difficile du temps.

Malgré ces difficultés, des candidats ont su adopter une démarche claire, structurée et logique, montrant ainsi leur capacité à mobiliser efficacement leurs compétences en mathématiques.

Pour les prochaines sessions, plusieurs recommandations peuvent aider les candidats à améliorer leurs performances :

- ✓ **Lire attentivement les consignes** : Une bonne compréhension des instructions est essentielle pour éviter les erreurs.
- ✓ **Gérer le temps efficacement** : Il est important de répartir judicieusement le temps entre les deux parties de l'épreuve afin de ne pas se retrouver à court de temps.
- ✓ **Réviser les notions fondamentales** : Les candidats devraient se concentrer sur des concepts simples tels que l'écriture des nombres, la conjugaison, les règles de grammaire, ainsi que les formules mathématiques essentielles pour le calcul de périmètres, d'aires, de volumes et de pourcentages.
- ✓ **Parcourir tous les exercices de mathématiques** : Commencer par traiter les exercices qui semblent les plus simples peut aider à bâtir la confiance et à accumuler des points.
- ✓ **Accorder un temps de relecture** : Prendre le temps de relire les réponses permet d'identifier et de corriger d'éventuelles erreurs, ce qui peut faire la différence dans la notation.

Programme de français : Le programme de français se réfère à celui de la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ou du programme de l'enseignement professionnel de niveau 3 (CAP, BEP).

Programme de mathématiques : arithmétique, mesures, algèbre.

• **Epreuve orale d'admission**

L'épreuve d'admission reste déterminante dans la sélection définitive des candidats. Cette épreuve consiste à mettre le candidat en situation professionnelle. Elle est destinée à vérifier son aptitude à classer les documents, à accueillir le public, à présenter, à recevoir, à restituer les éléments d'un dossier et à l'utilisation d'un micro-ordinateur sur des logiciels courants de bureautique à savoir un tableur ou un traitement de texte. Elle se termine par une courte présentation suivie d'un échange avec le jury.

Préparation insuffisante

De nombreux candidats semblent manquer de préparation pour cette épreuve orale tant sur le fond que sur la forme. Ils ne maîtrisent pas la structure de l'épreuve ni les attendus spécifiques, ce qui se traduit notamment par le traitement d'un seul sujet sur les deux proposés durant le temps de préparation. Très peu anticipent la gestion du temps, pourtant cruciale et rares sont ceux qui utilisent une montre ou un chronomètre. Cette mauvaise gestion se traduit par des réponses trop brèves ou au contraire par un dépassement du temps imparti. Certains candidats admettent même spontanément ne pas s'être préparés.

Connaissances limitées

Les connaissances générales apparaissent souvent insuffisantes. On observe un manque de curiosité sur le ministère de la Justice, ses missions, ses structures et les postes proposés. Certains candidats ne connaissent pas les conséquences d'une affectation ou d'une mobilité au sein de l'administration. La méconnaissance du système éducatif ou des réalités du service public est également fréquente. En outre, le niveau en bureautique et en informatique reste très faible pour beaucoup de candidats.

Problèmes de compréhension

Une mauvaise compréhension des consignes qu'elles soient écrites ou orales pénalise les candidats. Certains répondent partiellement ou hors sujet, faute d'avoir correctement analysé la demande. L'organisation des réponses manque souvent de clarté et de logique, traduisant une méconnaissance des attentes précises de l'épreuve.

Posture et attitude inadaptées

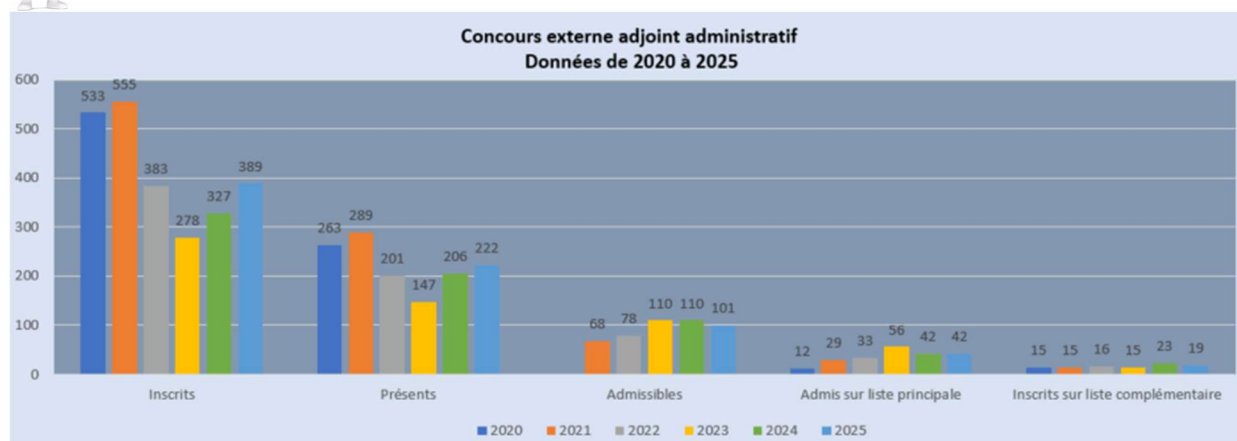
La posture adoptée par certains candidats n'est pas adaptée au cadre d'un concours. On note parfois une trop grande familiarité avec le jury, un ton inapproprié voire des manifestations de stress mal maîtrisées (soufflements, tics de langage). Le concours étant une épreuve normée, il suppose une attitude professionnelle, un langage soutenu et une capacité à se projeter dans un environnement de travail rigoureux. Cette projection dans une carrière administrative est souvent absente ou très floue.

Axes d'amélioration

Il est essentiel que les candidats s'approprient les trois exercices proposés dans l'épreuve et sachent organiser leur temps efficacement. Une meilleure connaissance des ministères de la Justice et de l'Education nationale, de leurs missions et des réalités de l'emploi public est attendue. L'expression orale, la gestion du stress, le respect des consignes et la posture professionnelle doivent faire l'objet d'un véritable travail en amont. Enfin, il est important que les candidats sachent valoriser leur parcours et exprimer clairement leur motivation à rejoindre la fonction publique.

Recommandations

Les retours des membres du jury soulignent la nécessité d'une préparation sérieuse tant sur le fond (connaissances générales, institutionnelles, professionnelles) que sur la forme (gestion du temps, posture, expression). Le concours doit être abordé comme une étape vers une insertion professionnelle impliquant une bonne connaissance des missions, des structures et une posture adaptée aux attendus d'un futur agent public.



Sandrine AVIGNON, Présidente du jury